

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2008**

Monsieur le Président remercie l'assemblée d'avoir assistée à la visite du Centre de Tri Mécano Biologique à Montplaisir. Une visite organisée par le SMITED où était invité le préfet des Deux-Sèvres, le Président du Conseil général ainsi que les conseillers généraux.

Selon Monsieur le Président, cette visite était utile afin de voir l'évolution et d'apporter des précisions techniques sur le fonctionnement de la future usine.

Aussi Monsieur le Président excuse Patrice BUTEL (directeur du SMITED) qui est en congé maladie suite à une intervention chirurgicale et précise à l'assemblée que tout s'est très bien passé.

*Le procès verbal du 14 décembre 2007 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.  
Monsieur Jacques DIEUMEGARD et Monsieur Claude AUBIN sont désignés secrétaire de séance.*

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'EGRAY  
Versement d'une indemnité compensatoire**

Monsieur le Président expose :

Le Centre de Tri Mécano Biologique (TMB) est implanté sur la ZAE de Montplaisir, commune de Champdeniers, gérée par la Communauté de Communes du Val d'Egray. Celle-ci bénéficiera d'une indemnité compensatoire destinée à financer des équipements visant à l'amélioration du cadre de vie de son territoire conformément aux dispositions prévues à l'art. 14 des statuts du SMITED.

Sur proposition du bureau réuni le 25 mai 2007, il est proposé que le SMITED verse à la Communauté de Communes une indemnité annuelle sur la base suivante :

0.50 Euros net par tonne de déchets prétraités sur le site avec un maximum de 30 000 Euros correspondant au tonnage de l'autorisation d'exploitation actuelle (60 000 tonnes / an).

En cas d'augmentation ou de réduction de capacité annuelle, les termes du présent article seraient contradictoirement révisés conformément aux tonnages autorisés par arrêté Préfectoral.

Le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer la convention.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

*Délibération ASDé/110208-AA01*

**CONVENTION AVEC LE SIEDS  
Valorisation du biogaz**

Monsieur le Président expose :

Lors du comité syndical en date du 14 décembre 2007, les délégués ont eu connaissance du projet de valorisation du biogaz produit par le CSDU de La Loge I.

Après débat, le comité syndical a décidé de se rapprocher du syndicat du SIEDS pour développer un programme de production d'énergie électrique dès lors que ce syndicat a reçu compétence des communes et que le Smitted ne peut exercer la même compétence.

Un projet de convention est établi en vue de définir les responsabilités et engagements de chacune des parties.

Le SIEDS assurera ou fera assurer la valorisation du biogaz en énergie électrique et thermique. La seconde sera utilisée dans une centrale à évaporation des lixiviats. Le SIEDS aura également en charge la gestion d'une nouvelle torchère.

Le SMITED assurera l'entretien du réseau de biogaz amont et mettra à la disposition du SIEDS la surface de terrain nécessaire à l'implantation des équipements.

En compensation le SMITED, percevra un loyer annuel dont le montant est fixé par la convention.

Le comité syndical autorise le Président à signer les conventions.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité  
*Délibération ASDé110208-AA02*

## **CONTRAT ECO FOLIO**

### **Soutien recyclage Papiers Journaux Magazines**

Monsieur le Président expose :

La société ECO FOLIO est l'organisme agréé qui perçoit les taxes de distribution des imprimés publicitaires non adressés.

Eco Folio permet aux collectivités qui auront signé un contrat avec elle, de percevoir un soutien à la tonne valorisée.

Une rétro activité pour 2006 est prévue ainsi que pour 2007 selon des modalités et prescriptions définies dans le contrat.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable à la signature de ce contrat pour une durée de 5 ans.

Les membres du comité syndical sont invités à autoriser le Président à signer le contrat avec Eco Folio.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AA03*

## **OUVERTURE DE POSTES**

### **(Reclassement)**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du reclassement de certains agents par avancement de grade et en application de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007, il est proposé d'ouvrir les postes suivants au 1<sup>er</sup> mars 2008 :

- 2 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 25 janvier 2008,  
Les membres du Comité Syndical autorisent Mr le Président à ouvrir ces postes en vue du reclassement des agents.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AA04*

**OUVERTURE D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL**  
**Responsable d'exploitation du centre de tri mécano biologique**  
**Modification de la délibération du 19 octobre 2007**

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 19 octobre 2007, le comité syndical a ouvert les postes nécessaires à l'exploitation du centre de tri mécano biologique.

Il avait été prévu d'ouvrir un poste de chef de centre dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef de classe normale. Par courrier en date du 17 décembre 2007 le contrôle de légalité nous informe que ce type de poste n'est pas en adéquation avec le classement démographique de la structure.

Il est donc proposé d'ouvrir un poste **d'ingénieur principal** au lieu et place du poste d'ingénieur en chef de classe normale.

Compte tenu du niveau de compétences et de connaissances requises pour occuper les fonctions de chef de centre, le Président propose, si nécessaire, de recruter le chef de centre sous contrat conformément à l'art 3 Chapitre 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AA05*

**CONVENTION DE TRAITEMENT DES DECHETS AVEC ARCA**  
**Montants et tarifs des prestations 2008**

Monsieur le Président expose :

La reprise d'exploitation de la plate forme de compostage de Ste Eanne implique la reprise des contrats de traitements antérieurement conclus par le SMC.

Une convention signée début 2007 pour une durée de trois ans fixe les conditions techniques et financières de collecte et de traitement des déchets de l'industriel ARCA implanté sur la zone industrielle de Ste Eanne.

Seule la prestation de traitement des déchets concerne le SMITED. A ce titre, un avenant et une annexe financière pour l'exercice 2008 a été proposée et acceptée par l'industriel. Il concerne les prestations suivantes :

Nature des prestations	Prix à la tonne
Tamissage dégrillage	22 € HT
Graisses	22 € HT
Boues station d'épuration	22 € HT
DIB (tarifs votés le 14 décembre)	84,50 € HT

Concernant la gestion du plan d'épandage du compost produit avec les déchets de l'abattoir, le Smited assurera la prestation d'épandage en continuité des engagements pris antérieurement par le SMC et mentionnés dans la convention du 20 décembre 2006 co signée entre le SMC, ARCA, et le SMITED.

D'un commun accord avec l'industriel, les tarifs d'épandage 2008 applicables **à compter du 1<sup>er</sup> mars seront de 2.06 € HT par tonne livrée**. L'industriel quant à lui participe sous forme de **contribution trimestrielle fixées à 6500 €** pour les trois premiers trimestres le quatrième étant ajusté en fonction des réalisations.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2008, les tarifs antérieurement appliqués par le SMC seront maintenus à 1.79 € HT par tonne livrée.

Pour ce qui concerne l'enlèvement sur site du compost fabriqué avec les déchets de l'industriel, il est proposé d'appliquer un tarif de **1 € par tonne enlevé** directement par les exploitants agricoles du périmètre d'épandage. A charge pour eux d'accomplir les formalités déclaratives nécessaires auprès du Smited pour justifier des doses et des parcelles concernées par l'apport de fertilisant.

Le comité syndical est invité à autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de traitement des déchets ainsi que les annexes financières.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AA06*

## **PROGRAMME INTERREG – IDEAL 79**

Porté conjointement par le SMITED et la CAN, le programme IDEAL 79 (Initiatives Durables et Alternatives Locales en Deux - Sèvres) a pour objectif la réduction des déchets en identifiant et valorisant les alternatives en matière de consommation et de production. Il s'agit de sensibiliser les consommateurs et les producteurs à réduire la quantité et la nocivité des déchets à toutes les étapes du cycle de vie des produits : conception, fabrication, vente/achat, utilisation et rejet. L'objectif quantitatif est la diminution de 10% de la masse des déchets résiduels sur 3 ans (de juin 2005 à juin 2008).

Le SMITED est co-maître d'ouvrage avec la CAN avec une participation financière des 2/3 des dépenses résiduelles pour le SMITED. Ce programme est soutenu financièrement par la Commission Européenne dans le cadre des programmes LIFE Environnement, ainsi que par la Région, le Conseil Général 79 et l'ADEME. Les maîtres d'ouvrage délégués sont les Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture) et l'APCEDE (association Ademe, Région).

### **L'après IDEAL79 :**

Le Comité Syndical du 19 octobre 2007 a accepté, sur le principe, une poursuite de l'action IDEAL79, en association avec la CAN, dans le cadre du programme européen INTERREG « Eco Waste Cluster ».

Ce nouveau programme européen INTERREG intitulé « Eco Waste Cluster » sera porté par le maître d'ouvrage Espace Environnement. Celui-ci sera chargé de présenter la demande de financement à l'Europe en mars 2008.

En tant que partenaire du programme INTERREG, une structure unique doit être désignée pour porter le programme INTERREG IDEAL79. Elle ne pourra déclarer aucun partenaire auprès de la Commission Européenne. Seule cette structure pourra présenter des dépenses auprès de la Commission Européenne.

Aussi il est nécessaire de créer une structure unique associative, réunissant la CAN et le SMITED pour porter le nouveau programme de prévention des déchets IDEAL79. Le SMITED et la CAN resteront ainsi en responsabilité du programme IDEAL79.

Cette association IDEAL79 aura pour objectif de conduire des actions pour réduire la quantité de déchets produite dans le département des Deux-Sèvres et sensibiliser les Deux-Sévriens à une consommation durable.

Monsieur le Président souhaite mettre en œuvre cette association en créant un bureau provisoire avec un conseil provisoire avant les élections. Il ajoute : « Même si l'Europe n'accompagne pas ce projet, il serait dommage de tout arrêter ».

La CAN prendra sa décision le 25 février 2008, l'association se créera donc entre le 25 février et le 9 mars 2008.

Le comité syndical est invité à entériner le principe de participation du SMITED à l'association IDEAL 79 en tant que membre fondateur avec la CAN et à autoriser le Président à représenter le SMITED au sein de la future association IDEAL 79 et à signer les pièces administratives à intervenir.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AT01*

## REALISATION D'UN EMPRUNT DE 7,4 M€ EQUIPEMENT TMB

Monsieur le Président expose :

Conformément au plan de financement voté par l'assemblée dans le cadre du programme pluriannuel de réalisation du centre de Tri Mécano Biologique, le Président propose de réaliser le solde des emprunts nécessaires à son financement :

- Génie civil : 4 400 000 €, durée 21 ans, Réalisé en décembre 2007
- VRD : 2 400 000 €, durée 15 ans, contrat signé et date de réalisation : mars 2008.
- Equipements : 7 400 000 €, durée 7 ans, emprunt à réaliser et constituant le solde

Pour ce qui concerne le dernier emprunt à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, les caractéristiques du produit proposé sont les suivantes :

Capital emprunté : 7 400 000 € sur 7 ans, multi index, index Euribor 3 mois moyenne mensuelle avec marge de 0.09%, débloqué du capital à la demande entre la signature du contrat et le 25 octobre 2008 (date de capitalisation et de départ d'amortissement), montant du capital ajustable au besoin selon montant des subventions accordées d'ici au 25 octobre 2008, possibilité de remboursement anticipé, échéances trimestrielles, première échéance 25 janvier 2009.

Préfinancement assuré soit par la ligne de trésorerie en cours soit par le versement échelonné du capital du prêt selon l'évolution des index de référence.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer le contrat de prêt aux conditions fixées ci-dessus.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AF01*

## MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président expose :

La remise en état de la plate forme de Ste Eanne effective depuis le 1er janvier 2008, nécessite d'entreprendre des travaux et un renouvellement de matériel de broyage mieux adapté au besoin.

Ainsi il est proposé des crédits supplémentaires selon la proposition de modification budgétaire suivante :

Opérations/Compte budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
036 / 2154	Matériel industriel roulant	100 000,00	
033 / 2135	Installations techniques	30 000,00	
033 / 2184	Mobilier	30 000,00	
036 / 1641	Emprunt		100 000,00
033 / 1641	Emprunt		60 000,00
Total		160 000,00	160 000,00

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.  
*Délibération ASDé110208-AF02*

## MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président expose :

Depuis le début de l'exercice 2008 plusieurs marchés ont été passés avec une entreprise ou un fournisseur, ils concernent :

Marchés supérieurs à 90 000 € :

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
2008-008	25/01/08	Gazole 2008	3	MAPA 4	WOREX	110 000,00

Marchés compris entre 4000 € et 90 000 € :

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
2008-001	08/01/08	Matériel Informatique		MAPA 2	SARL JC INFORMATIQUE	43 634,89
2008-002	25/01/08	Pneumatiques	2	MAPA 2	ETS CHOUTEAU	21 870,00
2008-009	25/01/08	Traitement des déchets verts Pays Thouarsais		MAPA 2	LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT	31 610,00
	25/01/08	Traitement des déchets verts Parthenay, Val de Thouet, Pays Thénezay		MAPA 3	LOCA RECUPER	64 270,00
2008-010	25/01/08	Fuel La Loge		MAPA 2	CHAPUS PRODUITS PETROLIERS	50 000,00
2008-011	25/01/08	Maintenance torchère 2008	2	MAPA 2	CATTEC	13 596,00
2008-013	25/01/08	Analyse Biogaz - Contrôle torchère	1	MAPA 2	APAVE	6 232,00
2008-020	25/01/08	Fuel Lezay, Ste-Eanne, Melle	3	MAPA 2	ETS WOREX	50 000,00
2008-021	01/02/08	Prestations garages PL		MAPA 2	GARAGE JAULIN	40 000,00
	04/02/08	Prestations garages PL		MAPA 2	GARAGE BOIZUMEAU	40 000,00
2008-022	06/02/08	Prestations broyage Leazy	2	MAPA 2	LOCA RECUPER	14 150,00
2008-023	08/01/08	Vidéosurveillance TMB	1	MAPA 2	JC INFORMATIQUE	5 853,52
2008-024	08/01/08	Location compacteur 2008		MAPA 3	SAS ECOLOMAT	56 400,00
2008-029	01/02/08	Travaux de remise en état de la plateforme de compostage de Ste-Eanne		MAPA 2	ENT BOISLIVEAU	21 886,70

Marchés inférieurs à 4000 € :

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
2008-014	23/01/08	Entretien terrains Loubeau 2008	1	MAPA 1	CAT MELLE	1 153,00
2008-017	01/01/08	Convention SAAM, Analyse des effluents Loubeau	1	MAPA 1	Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Melloise	400,00
2008-027	18/01/08	Vérification initiale des installations électriques TMB		MAPA 1	APAVE	2 000,00
2008-028	18/01/08	Vérification de type consuel des installations électriques TMB		MAPA 1	APAVE	2 000,00

Le comité syndical est informé.  
*Délibération ASDé110208-MP01*

## QUESTIONS DIVERSES

### Recrutement TMB

Le SMITED va recruter les futurs postes du Centre de Tri Mécano Biologique.  
Les descriptions et les modalités des postes sont inscrites sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

### Ferme HAY

Monsieur le Président expose :

Lors des précédents comités syndicaux, il avait été décidé de réhabiliter la ferme située sur le site de La Loge en locaux sociaux et hall d'exposition des mobiliers gallo romains mis à jour lors des fouilles archéologiques.

L'estimation de la réhabilitation de la ferme Hay s'élève à 280 000 € hors honoraires. Hors subvention attendue de la DRAC (50%), la charge annuelle d'amortissement représente 15 000.00 € / an ou 0.6 € / tonne entrante sur le site.

Depuis le relevé d'état des lieux et de l'étude de faisabilité réalisés en décembre 2006, les bâtiments se sont énormément dégradés. Des travaux de sauvegarde doivent être réalisés afin d'assurer la pérennité de l'ensemble.

Ces travaux de sauvegarde évalués par le cabinet AZ Architectes sont estimés à 50 000 € HT.

Les membres du comité syndical autorisent le Président à signer les pièces afférentes au marché.

Le comité syndical est informé.  
*Délibération ASDé/110208-AT02*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président du SMITED  
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance

Jacques DIEUMEGARD

Claude AUBIN